

PESTICIDES DANS L'AIR LANCEMENT D'UN SUIVI ANNUEL ET NATIONAL

Après la Campagne Nationale Exploratoire de mesure des résidus de Pesticides dans l'air ambiant (CNEP) réalisée en 2019, Atmo France avec les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) et l'Ineris en tant que membre du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) lancent ce mardi 20 juillet 2021 un suivi à vocation pérenne des pesticides dans l'air à l'échelle nationale (métropole et outre-mer). Les premières données seront accessibles à l'été 2022 sur les bases des données de qualité de l'air, Geod'Air¹, et de mesures de pesticides, PhytAtmo².

Des pesticides déjà sous surveillance

Bien que non réglementés, les AASQA surveillent les pesticides dans l'air, et pour certaines assurent un suivi à l'échelle régionale depuis les années 2000. Conscientes des enjeux liés à la présence de ces substances dans l'air, elles ont progressivement développé cette thématique en anticipation d'une stratégie nationale de surveillance. Toutes les données de surveillance des pesticides des AASQA sont agrégées dans une base de données open data nommée PhytAtmo².

Par ailleurs, le LCSQA, garant de la mise en œuvre des bonnes pratiques pour la surveillance de la qualité de l'air et menant une veille active sur les polluants non réglementés, a mené depuis la même date, de nombreux travaux métrologiques en collaboration avec les AASQA qui portaient sur les méthodes des prélèvements et d'analyses des pesticides dans l'air ambiant, avec une forte implication pour la normalisation de ces méthodes. Ces travaux ont abouti à la définition d'un protocole harmonisé pour la surveillance des pesticides dans l'air ambiant en 2018, dans le cadre du plan Ecophyto.

Ce protocole³ a été mis en œuvre lors de la CNEP réalisée en 2018 et 2019, à laquelle le LCSQA et les AASQA ont participé activement avec l'Anses. Cette phase exploratoire a permis d'établir une première photographie annuelle nationale des niveaux de concentration en résidus de pesticides dans l'air ambiant et d'apporter un retour d'expérience en vue de définir les modalités d'une surveillance pérenne.

Un suivi à vocation pérenne...

Identifiés d'intérêt national depuis le 14 juin 2018⁴, et bénéficiant de ce fait d'un financement de l'Etat, une surveillance des pesticides dans toutes les régions françaises sera assurée par les AASQA.

Quels pesticides surveillés ?

Définis par le LCSQA, la liste des pesticides surveillés comporte 75 molécules fongicides, herbicides ou insecticides⁵ et sont les mêmes que ceux suivis durant la CNEP. On y retrouve entre autres :

- Le chlordécone connu pour ses interférences avec le fonctionnement du système hormonal. Il s'agit d'un perturbateur endocrinien aujourd'hui interdit mais très résilient dans l'environnement ;
- Le folpel, fongicide surtout utilisé en viticulture et en maraichage, retrouver régulièrement dans les échantillonnages et considéré en 2009 comme cancérigène suspecté par l'Autorité européenne de sécurité des aliments ;

¹ <https://www.geodair.fr/>

² <https://atmo-france.org/les-pesticides/>

³ <https://www.lcsqa.org/fr/rapport/protocole-harmonise-pour-la-campagne-nationale-exploratoire-de-surveillance-des-pesticides>

⁴ <https://www.lcsqa.org/fr/referentiel-technique-national>

⁵ <https://www.lcsqa.org/fr/rapport/liste-des-polluants-dinteret-national>

- Le lindane, utilisé en agriculture et dans les produits pharmaceutiques pour le traitement de la gale et l'élimination des poux, est une molécule persistante et interdite depuis 1998 et néanmoins retrouvée dans toutes les régions lors de la CNEP ;
- le prosulfocarbe, un herbicide très volatile responsable de contamination de cultures en agriculture biologique ;
- Certains territoires vont également surveiller le glyphosate caractérisé cancérigène probable pour les humains par le Centre international de recherche sur le cancer⁶.

Retrouvez la liste complète des polluants surveillés dans le cadre du suivi pérenne
<https://www.lcsqa.org/fr/rapport/liste-des-polluants-dinteret-national>

Quels territoires surveillés ?

Tout le territoire français (métropole et outre-mer) est surveillé, avec des sites représentatifs de différents profils agricoles (grandes cultures, viticulture, arboriculture et maraîchage) afin d'avoir une photographie générale.

Quel protocole suivi ?

Chaque région a identifié un site proche d'un bassin de vie (urbain / péri-urbain). Sur chacun de ces sites, 26 mesures de 7 jours seront effectuées sur l'année, sauf pour les sites maraîchage qui effectueront 18 mesures par an.

Pour des raisons financières et pratiques, les substances polaires nécessitant un dispositif de mesure complémentaire (glyphosate, l'AMPA et le glufosinat) seront tournants chaque année d'une région à une autre. Au nombre de 5, les premières régions à surveiller les substances polaires, en complément des 8 régions déjà investiguées lors de la CNEP, seront :

- Occitanie
- Pays-de-la-Loire
- Auvergne Rhône-Alpes
- Martinique
- Et La Réunion

Pour ces substances, 40 mesures de 48h seront effectuées dans l'année.

Communication des résultats courant été 2022

Le LCSQA mettra à disposition les résultats de cette surveillance, qui seront intégrés dans la base nationale des données de qualité de l'air, GEOD'AIR <https://www.geodair.fr/>.

Les données seront également accessibles sur la base de données PhytAtmo et sur les portails régionaux open data des AASQA <https://atmo-france.org/lesdonnees> dès l'été 2022. Les analyses de ces dernières seront communiquées dans les rapports d'activités respectifs des AASQA.

... pilotée par une collaboration LCSQA/AASQA

Le LCSQA pour la stratégie et le protocole de mesure

Dans le cadre du suivi national, le LCSQA apporte son expertise scientifique en définissant la stratégie et le protocole de mesure. Ceux-ci sont harmonisés à l'échelle nationale (métropole et outre-mer), en collaboration avec les AASQA et sur la base du retour d'expérience de la CNEP. Il s'occupe également de l'organisation de comparaisons inter-laboratoires (en cours) pour évaluer les performances des laboratoires en charge de l'analyse. Il assure l'intégration des données dans GEOD'AIR.

⁶ <https://www.cancer-environnement.fr/274-Perturbateurs-endocriniens.ce.aspx>

L'Ineris, dans le cadre du programme de travail du LCSQA, conduira également une exploitation nationale des données pour étudier les tendances d'évolution, alimenter la mise à jour de la stratégie de mesure.

Les AASQA pour la mesure et l'analyse et l'exploitation territoriale des données

Les AASQA s'impliquent sur la mesure avec le suivi des prélèvements sur 18 capteurs fixes, la validation des données issues des analyses produites par des laboratoires spécialisés et la bancarisation des données dans GEOD'AIR et PhytAtmo. Les AASQA exploiteront également les données à l'échelle de leurs territoires.

Le LCSQA et les AASQA se mobilisent activement sur ce suivi à vocation pérenne des pesticides dans l'air ambiant sur l'ensemble du territoire. La poursuite de ce suivi reste néanmoins conditionnée au maintien d'un financement dédié pour les années à venir.

Contact presse

Charlotte Lepitre, Responsable projets et partenariats :

01 86 95 31 45 (ligne directe) - 06 83 57 05 77 – charlotte.lepitre@atmo-france.org

Karine Grimault, Responsable des relations avec la presse et des événements

06.49.33.49.60 - Karine.grimault@ineris.fr

A propos de la Fédération Atmo France

Atmo France est la fédération du réseau national des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réparties sur l'ensemble du territoire (une par région).

Elle anime le réseau des AASQA en assurant la coordination, la mutualisation et la valorisation de leurs travaux et le représente dans les instances nationales et européennes en participant aux débats pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère.

À travers ses actions, Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général, celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif efficace qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'accompagnement et le suivi des actions visant à l'améliorer. Le réseau met son expertise à disposition de tous les acteurs concernés.

A propos du LCSQA

Désigné par le ministère chargé de l'environnement, le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA) est l'organisme chargé d'assurer la coordination technique du dispositif de surveillance de la qualité de l'air en France.

Le LCSQA résulte d'une collaboration forte entre trois partenaires dont les métiers se complètent pour assurer cette coordination : l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (Ineris), le Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) et l'Ecole Nationale Supérieure Mines-Telecom Lille Douai (IMT Lille Douai).